PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES-SUR-LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 11
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, JOLY Fréderic, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, FOLEY Franck, LORAND Yannick, MILLIOT Patrice, PEROLARI Roger, WINDELS Luc

Absent : BILLAT Nathalie,

Excusé : MOBARAK Abdelkarim, PÉNILLA Mélanie,

Procuration : MOBARAK Abdelkarim. à JOLY Fréderic, PÉNILLA Mélanie à MILLIOT Jean-Luc

Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Vu le procès-verbal de la séance du 18 marsr 2024
Le Conseil Municipal après avoir délibéré
Adopte le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 à l'unanimité

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°05-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la commune de Granges sur lot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence du Maire BOÉ Jean-Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(e) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(e) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

Aule rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication ou

16 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur BOÉ Jean-Marie expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur GRANSART Michel à la clôture de l'exercice.

Monsieur BOÉ Jean-Marie le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,
Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(a) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT,

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°06-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la commune de Granges sur lot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence du Maire BOÉ Jean Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme PILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	327 430,00
	Réalisé :	222 275,87
	Reste à réaliser :	105 006,82
Recettes	Prévu	327 430,00
	Réalisé :	306 043,07
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	588 380,00
	Réalisé :	488 363,18
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	588 380,00
	Réalisé :	596 972,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	83 767,20
Fonctionnement :	108 609,48
Résultat global :	192 376,69

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Maire s'étant retiré ors du vote.
Ont signé Le Mairie et le(s) secrétaire(s) de séance
Pour extrait certifié conforme
Fait à GRANGES SUR LOT,

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents: 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES - Pour : 11
Contre : .....
Abstentions : .....

Date de convocation : 09/04/2024

Présenté par le Maire ,
A GRANGES SUR LOT le 15/04/2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A GRANGES SUR LOT le 15/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

M. BOÉ Jean-Marie	M. JOLY Frédéric	M. MILLIOT Jean-Luc
M. PÉROLARI Jean-Pierre	M. LORAND Yannick	M. MILLIOT Patrice
M. PÉROLARI Roger	M. WINDELS Luc	M. FOLEY Franck
Pour M. MOBARAK Abdelkarim	Pour Mme PENILLA Mélanie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024

A GRANGES SUR LOT, le 16/04/2024

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°08-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mi e vingt trois le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la Commune de GRANGES SUR LOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MORARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Date de la convocation
09 avril 2024

Etai(en)t excusé(s) :
M. MORARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

Date d'affichage
16 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
M.MILLIOT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 15/04/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	42 105,27
- un excédent reporté de :	66 504,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	108 609,49
- un excédent d'investissement de :	83 767,20
- un déficit des restes à réaliser de :	105 006,82
Soit un besoin de financement de :	21 239,62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	108 609,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	21 239,62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	87 369,87
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	83 767,20

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT, Le 15/04/2024

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

<u>Délibération n°9-2024 :</u> Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE de voter les taux suivants pour l'année 2024

- TFB (Taxe Foncière Bâti) 42,90%
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâti) 76,93%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises 20,95%

DONNE pouvoir au Maire pour signer le formulaire n°1259 se rapportant à ces taux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 111 GRANGES SUR LOT

ARRONDISSEMENT : 47 AGEN

TRÉSORERIE OU SGC : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 (1)	Taux de référence 2024 (2)	Taux plafonds 2024 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 (4)	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 (5)	Taux votés 2024 (6)	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 (7)
Taxe foncière bâtie (TFB)	520 829	42,90	128,89	547 400	234 835	42,90	234 835
Taxe foncière non bâties (TFNB)	21 448	76,93	190,92	22 200	17 078	76,93	17 078
Taxe d'habitation (TH)	87 641	14,28	55,26	80 200	11 453	14,25	11453
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	54 309	20,95	46,64	60 200	12 612	20,95	12612
				Total	275 978		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8) / (9)	Taux proportionnés (col. 2 x col. 9) (10)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâtie (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	275 978 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total (11)
13 134	597	0	700	3 645	0	-14 806	-32 948	-29 278

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
275 978		-29 278		246 700

A AGEN

Le 11 MARS 2024

Pour la Directrice des Finances publiques,
CAROLINE PERNOT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture,

Le
Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES-SUR-LOT
N°11-24

Séance du 15 avril 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maire, Jean-Marie BOÉ

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication ou

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. FOLEY Franck, M. WINDELS Luc

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(On.) été nommé(os) **secrétaire(s) de séance :**
M. MILLIOT Jean-Luc

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

réuni sous la présidence du Maire, Jean-Marie BOÉ,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses : 102 429,01

Recettes : 207 435,83

Fonctionnement

Dépenses : 631 622,00

Recettes : 631 622,00

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	207 435,83	(dont 105 006,82 de RAR)
Recettes	:	207 435,83	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	631 622,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	631 622,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES-SUR-LOT

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

COMMUNE DE GRANGES SUR LOT - Principal - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2024

Présenté par le Maire (1),
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2)(3).

M. BOÉ Jean-Marie	
M. FOLEY Franck	
M. JOLY Frédéric	
M. LORAND Yannick	
M. MILLIOT Jean-Luc	
M. MILLIOT Patrice	
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric	
M. PEROLARI Jean-Pierre	
M. PEROLARI Roger	
M. WINDELS Luc	
Mme PENILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024

A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]

Aucune questions diverses

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Conseil Municipal du 15 avril 2024 – Délibérations n° 05-2024 au n° 10-2024

Le secrétaire de séance, Jean-Luc Milliot

Le Maire, Jean-Marie BOÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°05-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la commune de Granges sur lot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence du Maire BOÉ Jean-Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur BOÉ Jean-Marie expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur GRANSART Michel à la clôture de l'exercice.

Monsieur BOÉ Jean-Marie le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis A l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,
Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Mairie et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT,

Le Mairie BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT 47 (Lot-et-Garonne)

AR Prefecture
047-214701112-20240415-052024-DE
Reçu le 16/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°05-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la commune de Granges sur lot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence du Maire BOÉ Jean-Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur BOÉ Jean-Marie expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur GRANSART Michel à la clôture de l'exercice.

Monsieur BOÉ Jean-Marie le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis A l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,
Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Mairie et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT,

Le Mairie BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT 47 (Lot-et-Garonne)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°06-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la commune de Granges sur lot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence du Maire BOÉ Jean-Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**327 430,00**
	Réalisé :	**222 275,87**
	Reste à réaliser :	**105 006,82**
Recettes	Prévu :	**327 430,00**
	Réalisé :	**306 043,07**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**588 380,00**
	Réalisé :	**488 363,18**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**588 380,00**
	Réalisé :	**596 972,67**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**83 767,20**
Fonctionnement :	**108 609,49**
Résultat global :	**192 376,69**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Mairie s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Mairie et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT,

Le Mairie BOÉ Jean-Marie

MAIRIE DE GRANGES-SUR-LOT

le(s) secrétaire(s) de séance

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents: 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES - Pour : 11
Contre : .....
Abstentions : .....

Date de convocation : 09/04/2024

Présenté par le Maire ,
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

M. BOÉ Jean-Marie	M. JOLY Frédéric	M. MILLIOT Jean-Luc
M. PÉROLARI Jean-Pierre	M. LORAND Yannick	M. MILLIOT Patrice
M. PÉROLARI Roger	M. WINDELS Luc	M. FOLEY Franck
Pour M. MOBARAK Abdelkarim M. JOLY Frédéric	Pour Mme PENILLA Mélanie M. MILLIOT Jean-Luc	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024

A GRANGES SUR LOT, le 16/04/2024

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
047-214701112-20240415-062024-BF
Reçu le 16/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°06-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la commune de Granges sur lot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence du Maire BOÉ Jean-Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**327 430,00**
	Réalisé :	**222 275,87**
	Reste à réaliser :	**105 006,82**
Recettes	Prévu :	**327 430,00**
	Réalisé :	**306 043,07**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**588 380,00**
	Réalisé :	**488 363,18**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**588 380,00**
	Réalisé :	**596 972,67**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**83 767,20**
Fonctionnement :	**108 609,49**
Résultat global :	**192 376,69**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Mairie s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Mairie et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT,

Le Mairie BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°08-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la Commune de GRANGES SUR LOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 15/04/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**42 105,27**
- un excédent reporté de :	**66 504,22**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**108 609,49**
- un excédent d'investissement de :	**83 767,20**
- un déficit des restes à réaliser de :	**105 006,82**
Soit un besoin de financement de :	**21 239,62**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	**108 609,49**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**21 239,62**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**87 369,87**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**83 767,20**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT, Le 15/04/2024

Le Maire BOÉ Jean-Marie

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT 47 (Lot-et-Garonne)

le(s) secrétaire(s) de séance

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

047-214701112-20240415-082024-DE
Reçu le 16/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES SUR LOT
N°08-24

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heure le Conseil Municipal de la Commune de GRANGES SUR LOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. WINDELS Luc, M. FOLEY Franck

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M.MILLIOT Jean-Luc

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 15/04/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**42 105,27**
- un excédent reporté de :	**66 504,22**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**108 609,49**
- un excédent d'investissement de :	**83 767,20**
- un déficit des restes à réaliser de :	**105 006,82**
Soit un besoin de financement de :	**21 239,62**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	**108 609,49**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**21 239,62**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**87 369,87**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**83 767,20**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES SUR LOT, Le 15/04/2024

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT

SEANCE du 15 avril 2024

L'An deux mille vingt-trois, le quinze avril à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12
Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/04/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, LORAND Yannick, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice, WINDELS Luc

Absent : BILLAT Nathalie
Excusé : MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie.
Procuration : MOBARAK Abdelkarim à JOLY Frédéric, PENILLA Mélanie à MILLIOT Jean-Luc.
Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Délibération N° 09-2024 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2023

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE de voter les taux suivants pour l'année 2024

- TFB (Taxe Foncière Bâti) 42,90 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâti) 76,93 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 20,95 %

DONNE pouvoir au Maire pour signer le formulaire n°1259 se rapportant à ces taux

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,
BOÉ Jean-Marie

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
Acte rendu exécutoire après dépôts
En préfecture le 16/04/2024
En publication le16/04/2024

Le secrétaire de séance : Jean*Luc MILLIOT

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNE : **111 GRANGES SUR LOT**

ARRONDISSEMENT : **47 AGEN**

TRÉSORERIE OU SGC : **SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	**520 829**	**42,90**	**128,89**	**547 400**	**234 835**	42,90	234 835
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**21 448**	**76,93**	**190,92**	**22 200**	**17 078**	76,93	17 078
Taxe d'habitation (TH)	**87 641**	**14,28**	**55,26**	**80 200**	**11 453**	14,28	11 453
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**54 309**	**20,95**	**46,64**	**60 200**	**12 612**	20,95	12 612
				Total	**275 978**		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	**275 978** =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
13 134	**597**	**0**	**700**	**3 845**	**0**	**-14 606**	**-32 948**	**-29 278**

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
275 978		**-29 278**		246 700

À AGEN

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
CAROLINE PERNOT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT (Lot-et-Garonne)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : **111 GRANGES SUR LOT**

ARRONDISSEMENT : **47 AGEN**

TRÉSORERIE OU SGC : **SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	499
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	1 732
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	1 614
c. Locaux industriels	0
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	25 673
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	3 764
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	9 264

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	80 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	10 399
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	597
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	13 134
c. Coefficient correcteur	0,841188
d. Taux FB commune 2020	10,57
e. Taux FB département 2020	27,33

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : national (11)	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : départemental (12)	Taux plafonds de 2024 (13)	Taux des EPCI de 2023 (14)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) (15)
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	53,99	134,98	6,09000	128,89
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	85,31	213,28	22,36000	190,92
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,87	61,13	5,87000	55,26
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	>>>	53,50	6,86000	46,64

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	9,99
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	37,02
b. Communal	44,10

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	26,46
b. Taux maximum de la majoration spéciale	1,32

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : C111 GRANGES SUR LOT

ARRONDISSEMENT : 47 AGEN

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

N° 1259 CC

TAUX
FDL
2024

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	488 017	x	14,28	=	69 689
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	0				

*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées	26 029
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020	0
= Ressources communales supprimées par la réforme	95 718 (A)

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	122 265
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune	316
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme	122 581 (B)

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	46 885	+	122 265	=	169 150 (C)

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	95 718 (A)	–	122 581 (B)	=	-26 863 (D)

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-26\,863\ (D)}{169\,150\ (C)} = 0{,}841188\ (E)$$

Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.
Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence (D) inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2024

Présenté par le Maire (1),
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. BOÉ Jean-Marie	
M. FOLEY Franck	
M. JOLY Frédéric	
M. LORAND Yannick	
M. MILLIOT Jean-Luc	
M. MILLIOT Patrice	
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric	
M. PÉROLARI Jean-Pierre	
M. PÉROLARI Roger	
M. WINDELS Luc	
Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Prefecture

047-214701112-20240415-092024-DE
Reçu le 16/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT

SEANCE du 15 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre le quinze avril à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12
Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/04/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, LORAND Yannick, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice, WINDELS Luc

Absent : BILLAT Nathalie
Excusé : MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie.
Procuration : MOBARAK Abdelkarim à JOLY Frédéric, PENILLA Mélanie à MILLIOT Jean-Luc.
Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Délibération N° 09-2024 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2023

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE de voter les taux suivants pour l'année 2024

- TFB (Taxe Foncière Bâti) 42,90 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâti) 76,93 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 20,95 %

DONNE pouvoir au Maire pour signer le formulaire n°1259 se rapportant à ces taux

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,
BOÉ Jean-Marie

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
Acte rendu exécutoire après dépôts
En préfecture le 16/04/2024
En publication le16/04/2024

Le secrétaire de séance : Jean*Luc MILLIOT

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : **111 GRANGES SUR LOT**

ARRONDISSEMENT : **47 AGEN**

TRÉSORERIE OU SGC : **SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2024

041-211701112-20240415-092024-DE
Reçu le 16/04/24

AR Prefecture

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	**520 829**	**42,90**	**128,89**	**547 400**	**234 835**	42,90	234 835
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**21 448**	**76,93**	**190,92**	**22 200**	**17 078**	76,93	17 078
Taxe d'habitation (TH)	**87 641**	**14,28**	**55,26**	**80 200**	**11 453**	14,28	11 453
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**54 309**	**20,95**	**46,64**	**60 200**	**12 612**	20,95	12 612
				Total	**275 978**		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	**275 978** =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
13 134	**597**	**0**	**700**	**3 845**	**0**	**-14 606**	**-32 948**	**-29 278**

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
275 978		-29 278		246 700

À AGEN

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
CAROLINE PERNOT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT (Lot-et-Garonne)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : **111 GRANGES SUR LOT**

ARRONDISSEMENT : **47 AGEN**

TRÉSORERIE OU SGC : **SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2024

047-214701112-20240415-092024-DE
Reçu le 16/04/2024

AR Prefecture

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	499
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	1 732
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	1 614
c. Locaux industriels	0
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	25 673
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	3 764
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	9 264

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	80 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	10 399
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	597
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	13 134
c. Coefficient correcteur	0,841188
d. Taux FB commune 2020	10,57
e. Taux FB département 2020	27,33

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2024 13	Taux des EPCI de 2023 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	53,99	134,98	6,09000	128,89
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	85,31	213,28	22,36000	190,92
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,87	61,13	5,87000	55,26
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	>>>	53,50	6,86000	46,64

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	9,99
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	37,02
b. Communal	44,10
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	26,46
b. Taux maximum de la majoration spéciale	1,32
Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : C111 GRANGES SUR LOT

ARRONDISSEMENT : 47 AGEN

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

N° 1259 CC
TAUX
FDL
2024

Reçu le 16/04/2024
01112-20240415-092024-DE
AR Prefecture

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	488 017	x	14,28	=	69 689
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	0				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées					26 029
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020					0
= Ressources communales supprimées par la réforme					95 718 (A)

*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	122 265
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune	316
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme	122 581 (B)

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	46 885	+	122 265	=	169 150 (C)

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... 95 718 (A) – 122 581 (B) = -26 863 (D)

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-26\,863\ (D)}{169\,150\ (C)} = 0{,}841188\ (E)$$

Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.
Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence (D) inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

AR Prefecture
047-214701112-20240415-062024-BF
Reçu le 16/04/2024

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents: 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES - Pour : 11
Contre : .....
Abstentions : .....

Date de convocation : 09/04/2024

Présenté par le Maire ,
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A GRANGES SUR LOT, le 15/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

M. BOÉ Jean-Marie	M. JOLY Frédéric	M. MILLIOT Jean-Luc
M. PÉROLARI Jean-Pierre	M. LORAND Yannick	M. MILLIOT Patrice
M. PÉROLARI Roger	M. WINDELS Luc	M. FOLEY Franck
Pour M. MOBARAK Abdelkarim M. JOLY Frédéric	Pour Mme PENILLA Mélanie M. MILLIOT Jean-Luc	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024

A GRANGES SUR LOT, le 16/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES-SUR-LOT
N°10-24

Séance du 15 avril 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marie BOÉ

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
09 avril 2024

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. FOLEY Franck, M. WINDELS Luc

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. MILLIOT Jean-Luc

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

réuni sous la présidence du Maire, Jean-Marie BOE,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **102 429,01**

Recettes : **207 435,83**

Fonctionnement

Dépenses : **631 622,00**

Recettes : **631 622,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	207 435,83	(dont 105 006,82 de RAR)
Recettes	:	207 435,83	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	631 622,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	631 622,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES-SUR-LOT

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT 47 (Lot-et-Garonne)

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

AR Prefecture
047-214701112-20240415-102024-BF
Reçu le 23/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE GRANGES-SUR-LOT
N°11-24

Séance du 15 avril 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marie BOÉ

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. BOÉ Jean-Marie, M. JOLY Frédéric, M. MILLIOT Jean-Luc, M. PÉROLARI Jean-Pierre, M. LORAND Yannick, M. MILLIOT Patrice, M. PÉROLARI Roger, M. FOLEY Franck, M. WINDELS Luc

Procuration(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim donne pouvoir à M. JOLY Frédéric, Mme PÉNILLA Mélanie donne pouvoir à M. MILLIOT Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :
Mme BILLAT Nathalie

Date de la convocation
09 avril 2024

Etai(en)t excusé(s) :
M. MOBARAK Abdelkarim, Mme PÉNILLA Mélanie

Date d'affichage
16 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2024

et publication du

16 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. MILLIOT Jean-Luc

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

réuni sous la présidence du Maire, Jean-Marie BOÉ,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **102 429,01**

Recettes : **207 435,83**

Fonctionnement

Dépenses : **631 622,00**

Recettes : **631 622,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	207 435,83	(dont 105 006,82 de RAR)
Recettes	:	207 435,83	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	631 622,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	631 622,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GRANGES-SUR-LOT

Le Maire BOÉ Jean-Marie

le(s) secrétaire(s) de séance

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 AVRIL 2024

Noms des membres du Conseil Municipal	Signatures	Motif ayant empêché la signature
BOÉ Jean-Marie	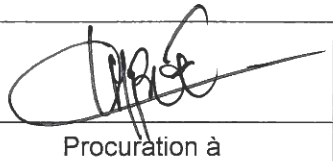	
MOBARAK Abdelkarim	Procuration à M.JOLY Frédéric	
JOLY Frédéric	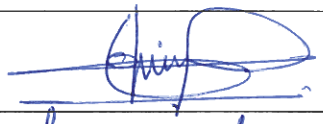	
MILLIOT Jean-Luc	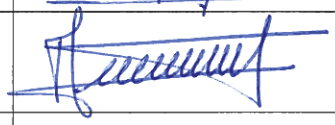	
PÉROLARI Jean-Pierre		
PENILLA Mélanie	Procuration à M.MILLIOT Jean-Luc	
BILLAT Nathalie		
LORAND Yannick		
MILLIOT Patrice		
WINDELS Luc		
PEROLARI Roger	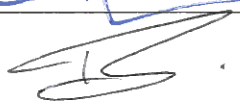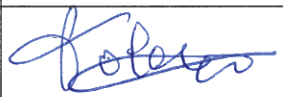	
FOLEY Franck